

POPULATION & SOCIÉTÉS

Suicide en prison : la France comparée à ses voisins européens

Géraldine Duthé*, Angélique Hazard**, Annie Kensey**, Jean-Louis Pan Ké Shon*(1)

La fréquence du suicide est utilisée depuis longtemps comme indicateur des tensions et problèmes d'une société. Elle a beaucoup augmenté dans les prisons françaises depuis 50 ans. Est-ce lié à la surpopulation carcérale comme on l'entend souvent, ou existe-t-il d'autres raisons ? Comment se situe la France par rapport à ses voisins européens ?

Le taux de suicide augmente depuis 50 ans en milieu carcéral en France métropolitaine, passant de 4 suicides pour 10 000 détenus en 1960 à 19 en 2008 (figure 1 et encadré pour le mode de calcul). L'évolution a été marquée par des pics au milieu des années 1970 et à la fin des années 1990. Le niveau le plus élevé a été atteint en 1996 avec 26 suicides pour 10 000 détenus. Après une baisse dans les dernières années, l'année 2008 est caractérisée par une nouvelle augmentation.

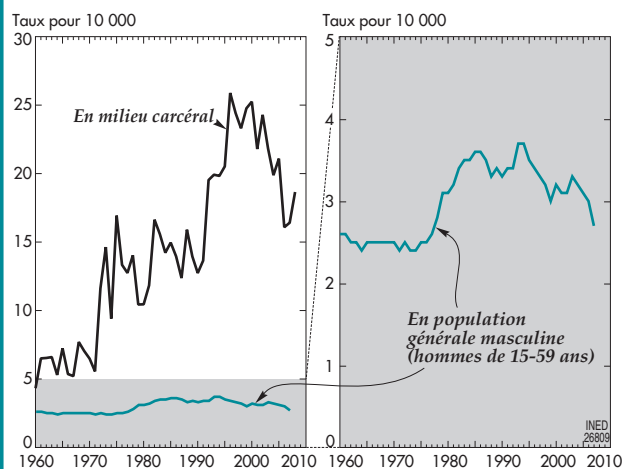
Cette évolution peut être comparée à celle du suicide des hommes âgés de 15 à 59 ans en population générale (figure 1). La population carcérale est en effet composée à 96 % d'hommes, et 96 % d'entre eux ont moins de 60 ans. À un niveau bien moins élevé, le taux de suicide en population générale masculine est plus stable, même s'il a connu une progression à la fin des Trente Glorieuses. La tendance à la hausse du taux de suicide en prison ne se retrouve pas à l'échelle de l'ensemble de la population et semble bien être une spécificité de l'univers carcéral.

* Institut national d'études démographiques (Ined)

** Direction de l'administration pénitentiaire

(1) avec la collaboration de Bertrand Bouquet et Nicolas Bourgeois

Figure 1 - Évolution du taux de suicide en prison et parmi les hommes de 15-59 ans de la population générale depuis 1960



(G. Duthé, A. Hazard, A. Kensey, J.-L. Pan Ké Shon, *Population & Sociétés*, n° 462, Ined, décembre 2009)

Champ : population écrouée et population masculine de 15-59 ans en France métropolitaine.

Note : La réduction du champ de la population générale aux hommes de 15 à 59 ans améliore la comparabilité avec la population carcérale (voir encadré).

Sources : DAP et Ined.

◆ Existe-t-il un lien entre la surpopulation carcérale et le suicide ?

Contrairement aux idées reçues, la surpopulation carcérale et le suicide n'évoluent pas de façon parallèle (figure 2). Le taux global d'occupation des établissements pénitentiaires, calculé en rapportant le nombre de personnes écrouées à la capacité effective d'hébergement dans l'ensemble des établissements pénitentiaires, a diminué durant les années 1990, passant au-dessous du seuil de 100 détenus pour 100 places début 2001. Il a augmenté depuis jusqu'à 119 détenus pour 100 places en janvier 2008. Alors que le taux d'occupation des établissements pénitentiaires diminue au début des années 1990, le taux de suicide augmente. Et lorsque le taux d'occupation augmente à partir de 2002, celui du suicide a tendance à diminuer.

Si les conditions d'encellulement relèvent de la dignité humaine, notamment l'espace à vivre disponible et la promiscuité, sa mise en cause fréquente dans les suicides ne tient pas compte du fait que la moitié des suicidés étaient seuls en cellule [1]. Disposer d'une cellule seul est même considéré par certains comme un facteur majeur du risque suicidaire [2]. L'analyse demanderait cependant à être approfondie en fonction du type d'établissement pénitentiaire. Ainsi, l'encellulement seul est quasiment systématique dans les établissements hébergeant des détenus effectuant des peines longues ; la propension au suicide et les caractéristiques des détenus (statut de détention, durée d'incarcération, type d'infraction) y sont très différentes (cf. *infra*).

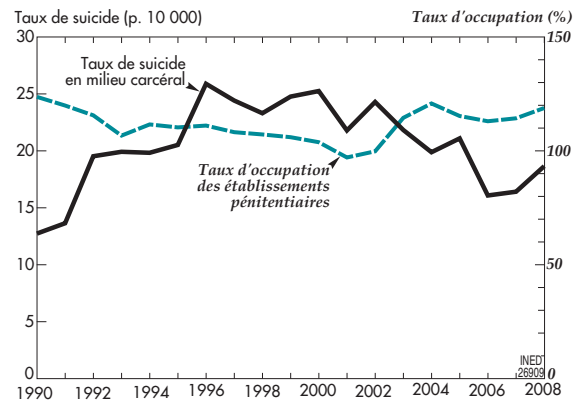
Ces deux exemples de corrélation illustrent la complexité des facteurs intervenant dans le phénomène suicidaire dont les évolutions sont parfois inattendues.

◆ Les prévenus se suicident deux fois plus que les condamnés

En France, les suicides interviennent en majorité en début de détention. Un quart des suicides a lieu dans les deux mois qui suivent l'incarcération et la moitié dans les six premiers mois, quand la durée moyenne de détention est de 8 mois sur la période 1998-2008. Parmi les détenus, les prévenus, plus récemment incarcérés et en attente de leur jugement, se suicident deux fois plus que les condamnés. Cette sursuicidité est relativement stable dans le temps (figure 3) bien que les prévenus soient en moyenne plus jeunes que les condamnés (33 ans contre 35 ans en 1999-2008) et comprennent légèrement plus de femmes (5% contre 3%). Le suicide plus fréquent des prévenus pourrait s'expliquer par le choc psychologique de l'incarcération, la fuite face aux jugements moral et judiciaire qu'elle représente, ou par un effet de sélection – les détenus « vulnérables » s'étant suicidés au début de l'incarcération, il ne resterait que les plus « résistants ».

Le choc de l'incarcération peut être lié à différents facteurs : la difficulté d'adaptation à un monde de fortes contraintes, en particulier la privation de liberté ; la révélation publique du crime ou du délit auquel le détenu doit faire face aussi bien devant l'institution judiciaire

Figure 2 - Évolution du taux de suicide et du taux d'occupation des prisons depuis 1990



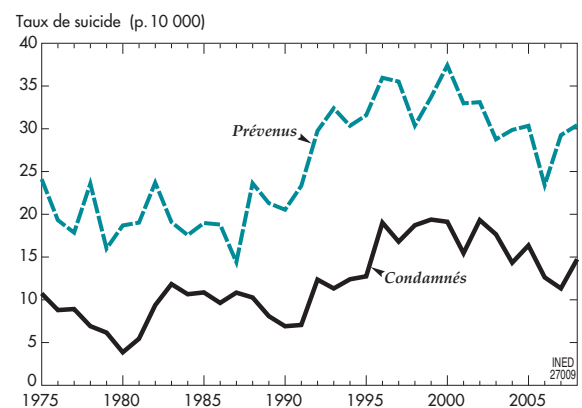
(G. Duthé, A. Hazard, A. Kensey, J.-L. Pan Ké Shon, *Population & Sociétés*, n° 462, Ined, décembre 2009)

Lecture : en 1990, le taux brut de suicide carcéral était de 13 suicides pour 10 000 détenus ; au 1^{er} janvier 1990, le taux d'occupation était de 124 détenus pour 100 places en moyenne.

Champ : population écrouée et ensemble des établissements pénitentiaires en France métropolitaine.

Source : DAP.

Figure 3 - Taux de suicide des prévenus et des condamnés depuis 1975

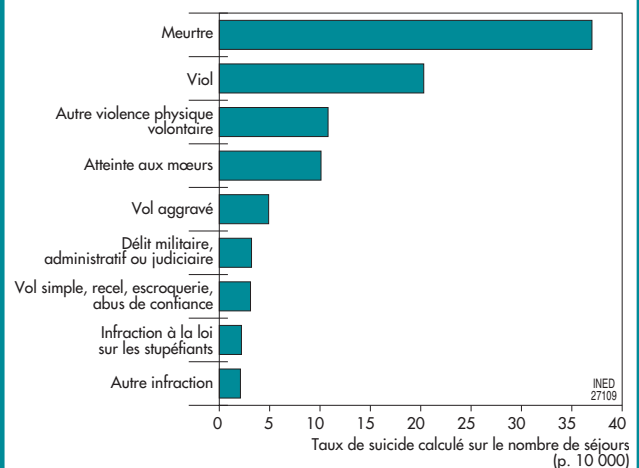


(G. Duthé, A. Hazard, A. Kensey, J.-L. Pan Ké Shon, *Population & Sociétés*, n° 462, Ined, décembre 2009)

Champ : population écrouée en France métropolitaine.

Source : DAP.

Figure 4 - Taux de suicide selon le type d'infraction, période 2006-2008

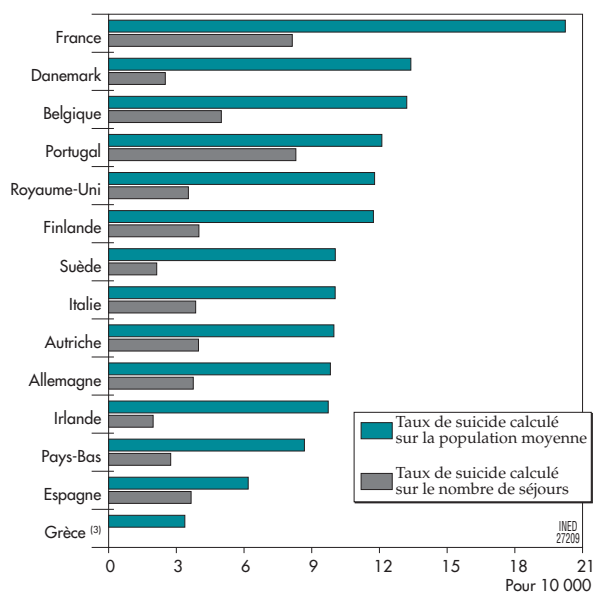


(G. Duthé, A. Hazard, A. Kensey, J.-L. Pan Ké Shon, *Population & Sociétés*, n° 462, Ined, décembre 2009)

Champ : population écrouée (France entière).

Source : DAP.

Figure 5 - Taux de suicide en prison dans l'Europe des Quinze⁽¹⁾, moyenne 2002-2006⁽²⁾



(G. Duthé, A. Hazard, A. Kensey, J.-L. Pan Ké Shon, *Population & Sociétés*, n° 462, Ined, décembre 2009)

⁽¹⁾ Le Luxembourg est exclu – le taux y est très élevé mais aussi très fluctuant d’une période à l’autre en partie en raison du hasard des petits nombres.

⁽²⁾ Calcul des taux : voir encadré ; la moyenne ne vaut que pour une partie de la période dans quelques pays, l’information manquant pour certaines années : Autriche (2003 et 2004), Belgique (2003), Grèce (2003 et 2006), Irlande (2003 à 2005) et Portugal (2003).

⁽³⁾ Le nombre d’entrées n’est pas disponible pour la Grèce, rendant impossible le calcul du taux de suicide rapporté au nombre de séjours.

Sources : Conseil de l’Europe, SPACE 1 [5].

que devant ses proches et le reste de la société ; l’ostracisme et l’exclusion dont il peut parfois faire l’objet de la part des autres détenus pour certains motifs d’incarcération.

De fait, le taux de suicide augmente avec la gravité de l’infraction. Sur la période 2006-2008, 37 suicides pour 10 000 détenus pour homicide sont recensés (figure 4) ; 20 parmi ceux accusés ou condamnés pour viol ; deux fois moins pour les violences volontaires (11) et les atteintes aux mœurs (10), les détenus pour d’autres infractions présentant des taux bien plus faibles. Ces taux sont calculés en rapportant les suicides au nombre de personnes mises sous écrou au cours de la période, pour tenir compte des flux très inégaux de détenus selon le type d’infraction (encadré).

◆ La France et l’Europe des Quinze

Avec 20 suicides annuels pour 10 000 détenus en 2002-2006, la France présente le niveau de suicide en prison le plus élevé de l’Europe des Quinze, loin devant le Danemark (13 pour 10 000), la Grèce ayant le taux le plus bas (4 pour 10 000) (figure 5).

Les comparaisons européennes sont cependant difficiles en raison des différences de définition du suicide d’un pays à l’autre et des variations de la composition de la population carcérale (encadré) : en France par exemple, près d’un tiers des détenus n’a pas reçu de jugement alors que ce n’est le cas que d’un détenu sur dix en Finlande. Les politiques pénales et d’incarcération

Encadré

Le suicide en milieu carcéral : définitions et mesures en France et en Europe

En France, les suicides comptabilisés par l’administration pénitentiaire incluent tous les décès de personnes écrouées, qu’elles soient en détention (placées sous la garde effective de l’administration pénitentiaire, c’est-à-dire sous écrou et « hébergées » en établissement) ou non (sous écrou mais non hébergées dans un établissement pénitentiaire au moment du décès). Cette définition peut être qualifiée d’élargie au sens où certains pays ne tiennent pas compte des suicides survenus en dehors de la prison, ni même de ceux où le décès du détenu a eu lieu à l’hôpital. Cette différence diminue la pertinence des comparaisons européennes. Pour l’année 2005 par exemple, seuls cinq pays de l’Europe des Quinze présentaient une définition similaire à celle de la France : l’Allemagne, la Finlande, le Luxembourg, le Portugal et la Suède [5].

Le taux de suicide est obtenu en rapportant le nombre de suicides de l’année à la population moyenne écrouée durant la même période, image de la population que l’on peut trouver en prison un jour particulier de l’année. Cette moyenne ne reflète cependant qu’imparfaitement les personnes ayant séjourné en prison au moins une fois au cours de l’année. Celles, nombreuses, ayant effectué un séjour court, de quelques semaines ou quelques mois, peuvent échapper au décompte. Une façon d’en tenir compte est de calculer le nombre annuel de séjours, c’est-à-dire le nombre d’individus mis sous écrou au moins une fois dans l’année, quelle que soit la durée de leur séjour. Si une personne a fait plusieurs séjours au cours de l’année, elle est comptée plusieurs fois.

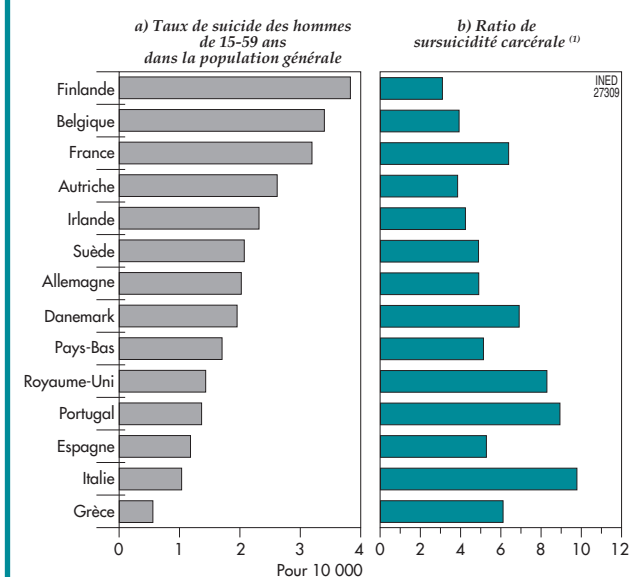
Le taux de suicide d’une population est influencé par sa composition par sexe et âge : en général, les hommes se suicident plus que les femmes et la fréquence du suicide augmente avec l’âge. La composition de la population française par sexe n’a guère changé depuis 1960, elle comprend à peu près autant d’hommes que de femmes, mais elle a vieilli. La réduction du champ de la population générale aux hommes de 15 à 59 ans améliore la comparabilité entre les populations générale et carcérale.

En milieu carcéral, la part des femmes est restée faible (moins de 4%) et stable depuis 1960, mais l’âge moyen des détenus a augmenté, passant de 30 à 35 ans. Les données disponibles ne permettent pas de calculer un taux strictement comparatif depuis 1960. Le vieillissement de la population emprisonnée, observé surtout dans les années 1990, n’explique de toute façon qu’une toute petite partie de la hausse qui tient pour l’essentiel à d’autres causes.

Au niveau européen, la comparaison des taux de suicide entre pays est améliorée par la prise en compte du nombre d’entrées [6]. Il faudrait également tenir compte de la composition par sexe et âge, par statut des détenus et motif d’incarcération, ce qui n’est actuellement pas possible par manque de données disponibles et publiées par les pays.

variant d’un pays à l’autre, il en résulte des différences de nombre et de durée d’emprisonnement. Si un grand nombre de suicides survient au cours des premiers mois d’incarcération, il faut s’attendre en toute logique à davantage de suicides dans les pays où les flux d’entrées et de sortie de prison sont relativement importants, et les durées de séjour courtes, comme au Danemark. Les taux diminuent partout quand ils sont calculés par rapport au nombre de séjours et le classement des pays

Figure 6 - Taux de suicide des hommes de 15-59 ans et sursuicidité carcérale dans l'Europe des Quinze, période 2002-2006



(G. Duthé, A. Hazard, A. Kensey, J.-L. Pan Ké Shon, *Population & Sociétés*, n° 462, Ined, décembre 2009)

(1) Rapport entre le taux de suicide en prison et le taux de suicide des hommes de 15-59 ans de la population générale. La proportion de femmes écrouées est de 5,7% en moyenne en Europe sur la période étudiée.

Sources : WHOSIS, Conseil de l'Europe, SPACE 1 [5].

change (figure 5). La France, presque à égalité avec le Portugal, reste cependant avec l'un des taux les plus élevés de suicide en prison.

Les comparaisons entre pays doivent également tenir compte du taux de suicide de la population générale dans chaque pays et mesurer la « sursuicidité » en prison par rapport à la moyenne nationale. Le taux de suicide de la population générale est en effet un indicateur de l'état psychique d'une nation et du degré de résistance de ses habitants aux diverses tensions de la vie. La France se distingue dans ce domaine par un taux élevé par rapport à ses voisins européens. La

RÉFÉRENCES

- [1] Jean-Louis TERRA - 2003, *Prévention du suicide des personnes détenues*, Rapport de mission au ministre de la Justice et au ministre de la Santé, de la famille et des personnes handicapées.
- [2] Seena FAZEL, Julia CARTWRIGHT, Arabella NORMAN-NOTT, Keith HAWTON - 2008, « Suicide in prisoners: A systematic review of risk factors », *The Journal of Clinical Psychiatry*, 69(11): 1721-1731.
- [3] Éric JOUGLA, Gérard PAVILLON, Florence ROSSOLLIN, Marleen DE SMEDT, Jacques BONTE - 1998, « Improvement of the quality and comparability of causes of death statistics inside the European Community », *Revue d'épidémiologie et de santé publique*, 46: 447-456.
- [4] Nicolas BOURGOIN - 1993, « Le suicide en milieu carcéral », *Population*, 48(3), p. 609-625.
- [5] Conseil de l'Europe - 2003-2007, *SPACE 1 - Statistique pénale annuelle du Conseil de l'Europe* (<http://www.coe.int>).
- [6] Bruno AUBUSSON de CAVARLAY - 2009, « Note sur la sursuicidité carcérale en Europe: du choix des indicateurs », *Champ pénal*, vol. 6.

détresse psychologique, l'anxiété, l'addiction à l'alcool et les troubles mentaux y sont plus fréquents qu'ailleurs en Europe. Le calcul du ratio entre le taux de suicide en prison et le taux de suicide des hommes âgés de 15 à 59 ans en population générale montre que les détenus français se suicident 6 fois plus que les hommes libres, ce qui situe la France à un niveau de sursuicidité élevé (figure 6). Il est admis que le suicide en population générale est sous-estimé d'environ 20% en France [3], ce qui ne serait pas le cas en prison. En appliquant la correction, la sursuicidité carcérale serait encore plus de 5 fois supérieure. En Europe, la sursuicidité est particulièrement élevée dans les pays où le taux de suicide en population générale est bas, comme en Italie, au Portugal et au Royaume-Uni, où les détenus se suicident entre 8 et 10 fois plus que les hommes âgés de 15 à 59 ans.

Cet indicateur de sursuicidité ne peut cependant pas être directement interprété comme l'effet léthal de l'univers carcéral sur les prisonniers. Rappelons qu'actuellement encore, la prison héberge des populations psychologiquement vulnérables, sujettes au suicide, et qu'en ce sens les populations en prison et en dehors ne sont pas identiques.

◆ Pour une meilleure connaissance du suicide en prison

Nombre de facteurs n'ont pu être abordés ici, comme le rôle des événements concomitants au suicide qui relèvent de la famille (rupture d'union, éloignement des enfants) ou de l'univers carcéral [4]. Aux caractéristiques relevant du milieu carcéral, il faut ajouter celles du détenu (âge, sexe, situation familiale, mais aussi faculté à s'adapter) et enfin celles de la société (suicidité en population générale, poids de la réprobation sociale liée à l'infraction commise, gestion des troubles mentaux). Les causes de l'acte suicidaire sont donc multiples et doivent être appréhendées comme le résultat d'une accumulation de facteurs sociaux pénalisants et de tensions mentales diverses. Les études statistiques approfondies permettant d'appréhender simultanément l'ensemble des dimensions du suicide carcéral restent à mener.

RÉSUMÉ

Le taux de suicide dans les prisons françaises a quintuplé en 50 ans alors qu'il a dans le même temps peu changé dans la population générale. Au vu de l'évolution du taux d'occupation des prisons, la surpopulation en milieu carcéral ne peut être l'unique raison de cette augmentation. La prison héberge des personnes psychologiquement vulnérables, sujettes au suicide, et en ce sens différentes du reste de la population. Les prévenus se suicident deux fois plus que les condamnés et la fréquence des suicides varie en fonction de la gravité de l'infraction commise. La France présente le taux de suicide carcéral le plus élevé de l'Europe des Quinze, avec des détenus qui se suicident 5 à 6 fois plus que les hommes âgés de 15 à 59 ans.